



Contrat d'engagement Producteur-Consommateur Dans le cadre de l'association Le Panier Bioscén Pour la saison ETE 2026

L'association Le Panier Bioscén, dont les statuts reprennent les principes fondateurs des AMAP, a pour objet de permettre à ses adhérents :

- De disposer de produits alimentaires biologiques dont l'origine et le mode de production lui sont connus,
- De contribuer au développement d'une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine en mettant en pratique une solidarité de proximité entre un producteur et un groupe de consommateurs, avec pour fondements un échange économique équitable et le développement de pratiques respectueuses des ressources naturelles.

Le présent engagement est conclu pour la saison ETE 2026, soit pour les distributions hebdomadaires du lundi 6 avril 2026 au lundi 28 septembre 2026 inclus

Le producteur : Ferme Biologique Daniel et Elisabeth Plantive
La Mojetière, à 44680 Sainte Pazanne

En tant que producteur, je m'engage :

- à fournir des légumes biologiques, frais et de saison, produits sur notre exploitation « La Mojetière » située à Ste Pazanne. De manière exceptionnelle, je peux distribuer des légumes d'un autre producteur biologique avec l'accord du bureau de l'association et en signalant son nom et la localisation de sa ferme.
- à fournir des œufs bios du producteur Nicolas LESOURS, éleveur sur ST GERVAIS (85230).
- à assurer la distribution le lundi de chaque semaine de 18h30 (mise en place à 18h15) à 19h30 à la salle Jacqueline Auriol située à Bouaye. Si je ne peux assurer cette distribution, je préviens dès que possible le bureau de l'association.
- à fournir une variété de légumes dans chaque panier et au moins 20 types de légumes dans une année.
- à donner toutes les informations sur mon activité de producteur dans la recherche d'une relation de confiance avec les consommateurs : techniques de production, évolution de la ferme, difficultés rencontrées,

Le consommateur souscripteur : (à compléter)

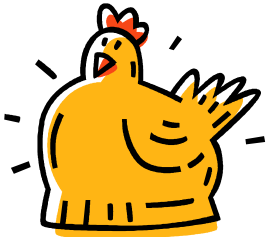
Nom :Prénom :

Adresse :

En tant que consommateur souscripteur :

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent perturber la récolte. En tant que consommateur responsable et solidaire, j'accepte d'assumer ces risques et les conséquences sur la distribution de la production. En cas de rupture durable dans la production, une solution équitable sera recherchée collectivement.
- Je participe à la vie de l'association et en particulier aux points d'étapes, au bilan de saison et à la distribution des paniers lors de 3 permanences. **Le présent contrat n'est valide que lorsque j'ai communiqué mes dates de permanence au bureau de l'association.**
- Je m'engage à prendre mon panier **le lundi de chaque semaine entre 18h30 et 19h30 dans la salle Jacqueline AURIOL à Bouaye**. Si je ne peux pas venir, je m'arrange avec un autre adhérent de l'AMAP.
- J'apporte mon panier, sac et autres contenants pour emballer les produits (boîte à œufs, ...)
- Lorsque je me suis inscrit(e) pour assurer une distribution, je me présente dès **18h15** pour la mise en place et je reste jusqu'à ce que la salle soit entièrement remise en état (vers **19h45**).
- Les paniers non retirés pourront être partagés entre les membres de l'AMAP ou seront remis à une œuvre caritative.
- Je signale dès que possible tout problème important aux membres du bureau, en particulier une absence prolongée.
- Dans la relation de confiance recherchée avec le producteur, je lui donne, avec les autres adhérents et en particulier le bureau, toutes les indications sur la vie de l'association (décisions prises, sujets discutés, avis sur les produits, propositions de production, problèmes rencontrés...).
- **La distribution aura lieu les lundis fériés 06/04, et 25/05 aux horaires habituels et à la salle habituelle.**
- **Je ne retirerai pas mon panier le lundi 13/04. Il y aura en remplacement un double panier le 06/04.**
- **Je choisis de m'engager pour 24, 25 ou 26 paniers sur la saison.** Dans les deux premiers cas, je communique au producteur et au bureau les dates de mes vacances, **si possible lors de mon inscription, et au plus tard le 27 avril**. A défaut, le producteur et les membres du bureau se réservent la possibilité de m'imposer les dates de non distribution de panier afin de faciliter l'organisation des distributions sur la saison.
- **Vous êtes invités à la visite de la ferme des producteurs à Sainte Pazanne un week-end début septembre, pour découvrir l'exploitation et participer à la soirée barbecue. La date sera précisée dans une communication ultérieure.**

- Je m'engage pour cette saison ETE 2026 en payant de manière anticipée les paniers qui me seront fournis ainsi que les autres produits en option (œufs, aromates et autres par carte prépayée).
- Je remplis sur le tableau ci-après mon engagement pour la saison :

Constitution du panier hebdomadaire		
Produits	Mon choix <i>(cocher la case)</i>	Montant <i>(A compléter)</i>
<u>Les légumes</u> 	Panier de légumes à : ☐ 11 Euros ☐ 17 Euros	
<u>Les œufs</u> 	Nombre choisi : ☐ 6 œufs à 3,00 Euros ☐ 12 œufs à 6,00 Euros ☐ Pas d'œufs	
<u>Les aromates</u> 	Nombre de bouquets choisi : ☐ 1 bouquet à 1,30 Euros ☐ Pas de bouquet	
Montant du panier hebdomadaire		€/semaine
Nombre de paniers pour la saison (24, 25 ou 26)		
Montant total sur la période 6 avril 2026 au 28 septembre 2026		 Euros
Carte prépayée Cette carte permet d'acheter des produits de saison (légumes, fruits) proposés lors de la distribution en plus du contenu des paniers. Elle sera débitée au fur et à mesure des achats	Montant de la carte : (libre dans la limite de 100 €)	 Euros
<u>Règlement</u> : je règle donc au producteur la somme totale de Euros, en trois chèques d'un montant de Euros qui seront encaissés successivement le 13 avril 2026, le 15 juin 2026 et le 10 août 2026		
Dates de non distribution de panier pour un contrat de 24 paniers (2 dates) ou 25 paniers (1 date)	Date 1 : Date 2 :	
Date : Le consommateur-souscripteur Nom+signature Le producteur Elisabeth ou Daniel Plantive		

Contrat d'engagement Producteur-Consommateur

Dans le cadre de l'association Le Panier Biosc  en

Pour la saison ETE 2026

Le pr  sent engagement est conclu pour la saison ETE 2026 soit pour les distributions hebdomadaires du lundi 6 avril 2026 au lundi 28 septembre 2026 inclus

Le producteur : Ferme biologique Daniel et Elisabeth Plantive
La Mojet  re,    44680 Sainte Pazanne

Consommateur souscripteur :

Nom : Pr  nom :

Adresse :

Constitution du panier		Montant
<u>L��gumes</u>	Panier de l��gumes �� : ☐ 11 Euros ☐ 17 Euros	
<u>��ufs</u>	Nombre choisi : ☐ 6 ��ufs �� 3,00 Euros ☐ 12 ��ufs �� 6,00 Euros ☐ Pas d'��ufs	
<u>Aromates</u>	Nombre de bouquets choisi : ☐ 1 bouquet �� 1,30 Euros ☐ Pas de bouquet	
Montant hebdomadaire		
Nombre de paniers (24, 25 ou 26)		
Montant total pour la saison		
Carte pr��pay��e	Montant de la carte : (libre dans la limite de 100 ��)	
<u>R��glement</u> : re��u la somme totale de Euros, en trois ch��ques d'un montant de Euros qui seront encaiss��s successivement le 13 avril 2026, le 15 juin 2026 et le 10 ao��t 2026		
Dates de non distribution de panier pour un contrat de 24 paniers (2 dates) ou 25 paniers (1 date)		Date 1 : Date 2 :

Date :

Le consommateur-souscripteur

Le producteur
Elisabeth ou Daniel Plantive